

## 3 TYPES D'AIDES HUMAINES

- » **Individuel** : Présence exclusive auprès de l'élève. La quotité d'accompagnement est déterminée par la MDPH. En cas d'absence de l'élève, vous devez attendre la décision du supérieur hiérarchique, qui peut vous demander d'accompagner un autre élève. Si l'absence de l'élève est supérieure à 48h, votre emploi du temps peut être modifié.
- » **Mutualisé** : dans le PIAL, l'AESH peut accompagner plusieurs élèves de façon discontinue. Vous pouvez seulement intervenir dans les établissements prévus dans votre contrat. Votre temps de trajet est compté dans votre temps de travail. Si un élève est absent, vous accompagnerez un autre élève.
- » **Collectif** : dans l'ULIS, vous êtes sous la responsabilité pédagogique du coordinateur.trice. Vous accompagnez l'ensemble des élèves du dispositif.

### Le Sgen-CFDT revendique !

- » du temps pour que les différents professionnels puissent travailler ensemble ;
- » des emplois à temps plein pour les AESH avec un seul contrat ;

## VOS DROITS

- » **Se former** : Vous avez une formation de 60h en début de carrière. Vous pouvez vous inscrire au **Plan Académique de Formation** et mobiliser votre **Compte Personnel de Formation** (24h de droit à la formation par an).
- » **Évoluer** : Tous les 3 ans, vous bénéficiez d'un entretien professionnel, c'est le moment où votre rémunération est réexaminée.
- » **Congés** : vous avez les mêmes droits que les agents de la fonction publique (congé maternité, paternité, parental, préparation concours...)

### Le Sgen-CFDT revendique !

Lors des Groupes de Travail dans l'Académie, le Sgen-CFDT demande :

- » une revalorisation des rémunérations des AESH
- » plus de formations pour les personnels AESH
- » un entretien professionnel qui permettent d'évoluer



ACADÉMIE BRETAGNE



**GUIDE PRATIQUE AESH**  
CONNAÎTRE SES DROITS

## LES MISSIONS D'UN COUP D'OÏL

<b>Dans la classe</b>	-aide à l'installation matérielle de l'élève au sein de la classe ;  -aide aux tâches scolaires lorsque l'élève rencontre des difficultés pour les réaliser
<b>Récréation</b>	La surveillance de la cour ne fait pas partie des missions de l'AESH, sauf si le PPS de l'enfant le précise.
<b>Pause méridienne</b>	L'accompagnement à la cantine peut être fait par l'AESH seulement si cela a été précisé dans la notification MDPH ou le PPS.
<b>PPS</b>	L'AESH participe au dispositif de scolarisation et à la réalisation du PPS. Ce temps de concertation n'est pas inclus dans le temps de travail, mais dans les 5 semaines de "travail invisible".
<b>Sortie scolaire</b>	L'AESH peut être amené-e à participer aux sorties scolaires mais dans un seul but d'accompagner l'élève en situation d'handicap. En aucun cas, l'AESH doit être compté parmi les effectifs chargés de l'encadrement.
<b>Santé</b>	Distribution des médicaments aux élèves exclusivement à la demande expresse de la famille et dans le cadre d'un PAI.

## LE SGEN-CFDT

Se syndiquer au Sgen-CFDT, c'est avoir un interlocuteur pour **être formé et informé** sur son travail. Dans l'académie, de nombreuses formations sont organisées et une permanence quotidienne par mail et téléphone.

Le Sgen-CFDT syndique tous les personnels, de la maternelle à l'université : professeurs, AESH, personnels de direction... Nos représentants **négoient** dans les établissements, au Rectorat ou au Ministère. Certains syndicats disent qu'ils "veillent" pour que rien ne change. Le Sgen-CFDT lui, propose et avance pour que les choses bougent !

**Un groupe Facebook**, avec plus de 2000 AESH, permet à chacun de se renseigner, et de se sentir moins seul-e !

Notre Site Internet



<http://bretagne.sgen-cfdt.fr>

Notre groupe Facebook



Groupe "AESH Sgen"

**Le Sgen-CFDT défend les AESH.**



## ADHÉREZ AU SGEN-CFDT

### À PROPOS DE VOUS

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / .....  
JOUR MOIS ANNÉE

### COORDONNÉES

Adresse postale .....

Complément d'adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Email .....

Téléphone portable .....

Téléphone autre .....

### SITUATION

RNE Établissement .....

Établissement Supérieur/Recherche .....

Discipline .....

Corps .....

Échelon ..... Rémunération mensuelle nette .....

Rattachement

- Éducation nationale  
 Agriculture  
 Jeunesse & Sport  
 Ens. Sup. & Recherche

Statut

- Titulaire  
 Non titulaire  
 Stagiaire

Demande à renvoyer à :

**Sgen-CFDT Bretagne**

bretagne@sgen.cfdt.fr - 02 -99-86-34-61

10, Bd du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes